



CHAMPIONNAT DE LA CORREZE 2025

CHAMPIONNAT DE LA DORDOGNE 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 18 février 2025

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Comité départemental de la Corrèze	Dimanche 9 mars Golf d'Aubazine	Dimanche 23 mars Golf de la Marterie	Dimanche 30 mars Golf de Neuvic	Dimanche 13 avril Golf de Périgueux	Dimanche 25 mai Golf de Brive *
Comité départemental de la Dordogne					

* Tour comptant pour le mérite jeune

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club des départements de la Dordogne (24) pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18) dans la limite du nombre de joueurs en fonction du mois de compétition. Si le champ devait être complet, les U16 seront retenus en priorité.
- Le joueur doit avoir répondu avec succès au questionnaire médical.
- Les joueurs doivent s'être acquitté du droit de jeu fédéral, indispensable pour la participation au Qualifications Régional de Zone et pour l'inscription au mérite amateur.

1-2) Séries :

Tous les joueurs dont l'index est inférieur à 54 font partie de la série

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

Catégories	Repères Jeunes	
	Garçons	Filles
Minimes et Cadets/Cadettes	<i>Blancs</i> Par 72 : 5 945 m*	<i>Bleus</i> Par 72 : 5 035 m*
Benjamins et benjamines	<i>Jaunes</i> Par 72 : 5 540 m*	<i>Rouges</i> Par 72 : 4 660 m*
U12	<i>Pins Oranges</i>	<i>Pins Violets</i>



	Par 72 : 4 910 m*	Par 72 : 4 275 m*
U10	Oranges Par 72 : 4 390 m*	Violets Par 72 : 3 740 m*

* distances maximales

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

Strokeplay score maximum / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par catégories d'âge et par sexe.

2-3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Points par épreuve

Place	1 ^{er}	2 nd	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points	125	100	85	70	56	45	39	32	25	23

Place	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Points	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13

Place	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}	25 ^{ème} et plus
Points	12	11	10	9	1

2-4) Classement du Championnat Départemental :

- Pour la Corrèze, le classement final prendra en compte les 4 meilleurs résultats sur les 5 épreuves organisées.
- Pour la Dordogne, le classement final prendra en compte les 4 résultats.

2-5) Départage :

- Pour la Corrèze, en cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score du tour non comptabilisé. Si l'égalité persiste, on prendra le score brut du 4^{ème} tour en comparant les 18,9,6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du championnat de la Corrèze dans la série désignée. Un joueur absent à ce 4^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.
- Pour la Dordogne, en cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 4^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du championnat de la Dordogne. Un joueur absent à ce 4^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-6) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

2-7) Absence pour compétition fédérale :

Un joueur étant inscrit à une compétition fédérale (grand prix adultes, grand prix jeunes, etc) en même temps qu'à un des tours se verra attribuer le même nombre de points qu'une 4^{ème} place. Soit 70 points.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :



La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Pour le comité départemental de la Corrèze, elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).
- Pour le comité départemental de la Dordogne, les inscriptions se font par l'intermédiaire du comité départemental de la Dordogne, qui les fera parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail.
- Les inscriptions peuvent aussi se faire au travers du site internet du comité départemental 19 à l'adresse : <https://www.cdggolf19.org/inscription>
- Si un joueur obtient l'index requis en cours de saison, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.
- Les ordres de départ seront communiqués le vendredi précédent la compétition.

3-2) Forfaits :

- Les joueurs corréziens doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.
- Les joueurs périgourdins doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Dordogne.

3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison.

Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Lors des épreuves, les P&P et 9 trous pourront être accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différents sur l'application d'une règle entre les joueurs.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V – REMISE DES PRIX



La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour.

Les premières et les premiers de chaque série, quelle que soit la catégorie d'âge, seront récompensés sans distinction de département d'appartenance en fonction des points qu'ils auront marqués.

Les catégories d'âges sont :

- Cadet – Cadettes
- Minimes Garçons – Minimes Filles
- Benjamins – Benjamines
- Poussins – Poussines
- U10 garçons – U10 filles

Les titres de champions et de championnes seront décernés, par département et par série, aux vainqueurs s'ils ont participé à au moins un tour du championnat.

Une récompense sera remise au meilleurs joueurs et joueuses de chaque série, quel que soit le département.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du Comité Départemental de la Dordogne,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant



CORREZE DEV CUP 2025

DORDOGNE DEV CUP 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 18 février 2025

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<u>Comité départemental de la Corrèze</u>	<u>Dimanche 9 mars</u> Golf d'Aubazine	<u>Dimanche 23 mars</u> Golf de la Marterrie	<u>Dimanche 30 mars</u> Golf de Neuvic	<u>Dimanche 13 avril</u> Golf de Périgueux	<u>Dimanche 25 mai</u> Golf de Brive
<u>Comité départemental de la Dordogne</u>					

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club des départements de la Dordogne (24) pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18) dans la limite du nombre de joueurs en fonction du mois de compétition. Si le champ devait être complet, les U16 seront retenus en priorité.
- Le joueur doit avoir répondu avec succès au questionnaire médical.

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

Catégories	Repères Jeunes	
	Garçons	Filles
Toutes catégories	<i>Pitch & Putt</i> <i>Par 72 : 2 972 m*</i> <i>Repères Orange</i> <i>Par 36 : 2 195 m*</i>	<i>Pitch & Putt</i> <i>Par 72 : 2 517 m*</i> <i>Repères Orange</i> <i>Par 36 : 2 195 m*</i>

* distances maximales

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :



Strokeplay score maximum / 9 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par score en brut par catégories d'âge et par sexe à l'issue de l'épreuve.

2-3) Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1ère place de l'épreuve, on comparera les 9,6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur de l'épreuve

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Pour le comité départemental de la Corrèze, elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).
- Pour le comité départemental de la Dordogne, les inscriptions se font par l'intermédiaire du comité départemental de la Dordogne, qui les fera parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail.
- Les inscriptions peuvent aussi se faire au travers du site internet du comité départemental 19 à l'adresse : <https://www.cd-golf19.org/inscriptions>
- Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau requis en cours du Tour, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.
- Les ordres de départ seront communiqués le vendredi précédent la compétition.

3-2) Forfaits :

Les joueurs corréziens doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.

Les joueurs périgourdins doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Dordogne.

3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10 minutes après le dernier départ du championnat et pourra être ajustée en fonction de la saison.

Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après l'arrivée du dernier concurrent.

Les premières et les premiers, quelle que soit la catégorie d'âge, seront récompensés sans distinction de département d'appartenance en fonction des coups qu'ils auront joués.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du Comité Départemental de la Dordogne,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant